

celui qui a servi de point de départ; c'est-à-dire le mois où le gouvernement a pris le pouvoir. De juin 1949 à juin 1957, l'indice des prix de consommation au pays a subi une hausse de 22 points en huit ans, soit une augmentation moyenne de 2.7 par année. Dans les trois années où le gouvernement actuel a été au pouvoir, l'augmentation a été de six points, soit deux par année, c'est-à-dire une différence de 0.7 par année. L'augmentation moyenne a été enrayée et elle commence à baisser.

Si on compare les prix de consommation actuels au communiqué du Bureau fédéral de la statistique que je viens de mentionner, de janvier 1949 à janvier 1957, l'indice des prix de consommation est passé de 99.8 à 120.3. C'est une hausse de 20.5 points en huit ans, soit une moyenne de 2.5 points par année. De janvier 1957 à janvier 1961, soit quatre ans, l'indice des prix de consommation est passé de 120.3 pour se situer maintenant à 129.4, soit une augmentation de 9.1 points en quatre ans, c'est-à-dire une moyenne de 2.3 points par année.

M. McIlraith: Monsieur l'Orateur, je me demande si le député me permettrait de lui poser une question sur les chiffres dont il s'inspire.

M. Aiken: Certainement.

M. McIlraith: N'admet-il pas que la guerre de Corée, dans la première période dont il parle, a eu une portée sur ces chiffres?

M. Aiken: Je suppose qu'on pourrait le dire. On pourrait prendre n'importe quelle période et trouver autant de causes qu'on voudrait. L'augmentation du coût de la vie a sûrement adopté un rythme accéléré dans la période de 1949 à 1954.

M. McIlraith: La guerre de Corée.

M. Aiken: Si le député veut imputer cela à la guerre de Corée, il pourrait être honnête et attribuer à la même cause la baisse du chômage durant la même période. On nous rebat constamment les oreilles avec les chiffres sur le chômage et le fait qu'ils ont baissé sous le régime libéral en 1951, 1952, 1953 et 1954. Bien sûr qu'ils ont baissé! Le chômage a diminué, et l'indice des prix à la consommation a augmenté. On ne peut en sortir. Si l'on veut attribuer un phénomène à la guerre de Corée il faut attribuer l'autre à la même cause. On peut prendre n'importe quel ensemble de chiffres et leur faire prouver tout ce qu'on veut, je suppose; mais il faut prendre les chiffres d'une longue période si on veut découvrir ce qu'est vraiment la situation.

Dans ce communiqué du 17 février 1961 en particulier, il y a une note sombre; le chiffre

[M. Aiken.]

du chômage. Les autres chiffres de ce communiqué sont très encourageants; ils indiquent un excellent état de choses au pays, notamment l'augmentation de l'emploi et celle de l'effectif ouvrier. Nous menons par une faible marge, même en cette période difficile. Le chômage est le seul problème qui se pose, et je crois que les moyens que le gouvernement a entrepris de mettre en œuvre auront tôt fait de le résoudre.

M. W. H. McMillan (Welland): Monsieur l'Orateur, j'ai entendu le ministre des Finances (M. Fleming) répéter à maintes reprises qu'il n'était pas responsable de la politique monétaire au Canada. Or, je sais pertinemment que le 3 juillet 1934, une loi visant à constituer la Banque du Canada recevait la sanction royale. Je sais pertinemment aussi que certains pouvoirs ont été conférés au gouverneur, aux membres du conseil d'administration et au comité exécutif, afin qu'ils puissent réglementer la masse monétaire et le crédit au pays, dans l'intérêt le mieux conçu de la vie économique de la nation.

Le paragraphe 1 de l'article 23 de la loi sur la Banque du Canada se lit ainsi qu'il suit:

La Banque doit remplir gratuitement les fonctions d'agent financier du gouvernement du Canada...

Et ainsi de suite. Voici le paragraphe 2:

Lorsqu'elle en est requise par le ministre, la Banque doit agir comme agent du gouvernement du Canada pour le paiement des intérêts et du principal de la dette publique du Canada et, généralement, pour ce qui concerne la gestion de ladite dette.

J'ai toujours été d'avis que le ministre des Finances, comme l'implique ce paragraphe, a un droit de regard sur la gestion de notre dette. Si notre dette est bien gérée, il est beaucoup plus facile à la Banque de fonctionner, mais si elle est mal gérée, comme ce fut le cas ces trois dernières années, il lui est beaucoup plus difficile de fournir tous les fonds supplémentaires dont le gouvernement peut avoir besoin.

A mon avis, nul ne saurait adapter les programmes de la Banque aux exigences illogiques et changeantes du gouvernement actuel, qui a constamment besoin de beaucoup d'argent. Nous avons lu dans les journaux des articles critiquant le gouverneur de la Banque du Canada, tant pour notre politique fiscale que pour notre politique monétaire. Il n'y a aucun doute que les déclarations fréquentes du ministre des Finances, par lesquelles il se décharge de toute responsabilité à l'égard de notre politique monétaire, constituent en un sens une critique à l'égard du gouverneur de la Banque du Canada. Mais, à mon avis, cette critique devrait plutôt être dirigée directement contre le gouvernement.

Il n'y a aucun doute que le ministre est toujours au courant de ce qui se passe à la